



Nancy, le 18 Novembre 2020

## Communiqué de presse

### **Laissé libre alors qu'il envisageait de tuer du Policiers .....**

Le 12 novembre dernier à proximité d'un lycée du secteur de LUNEVILLE en MEURTHE ET MOSELLE, était interpellé par les fonctionnaires de Police et placé en garde à vue un individu de 18 ans trouvé porteur d'un Fusil de chasse canon scié contenant une cartouche, d'un couteau de chasse et d'une machette.

L'individu avait lui même fait appel aux services de Police vers 08h50, se disant victime d'une agression à proximité du lycée Boutet de Monvel.

A leur arrivée sur les lieux les Policiers prenaient attache avec ce jeune homme et constataient la présence d'un sac à proximité de ce dernier laissant apparaître le canon d'une arme.

Cette enquête, très vite reprise par les services de la Police Judiciaire de Strasbourg, permettait de mettre en évidence les intentions criminelles de l'interpellé....

En effet, durant ses auditions, le jeune homme de 18 ans reconnaissait avoir tendu ce guet-apens aux Policiers dans le but de leur dérober leur arme de service.

L'exploitation de son téléphone portable et de plusieurs SMS échangés faisaient bel et bien état d'un projet de TUER DU POLICIER, ce qu'à d'ailleurs confirmé un des réceptionnaires de ces SMS.

Présenté au Juge d'Instruction le dimanche 15 novembre 2020 pour les faits de tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique, transport et port d'arme de catégorie B et D, et d'association de malfaiteurs, le mis en cause ressort du tribunal avec un simple CONTROLE JUDICIAIRE.

Et oui on ne va en prison si on est retrouvé porteur d'armes et qu'on a l'intention de tuer du FLIC, telle est la décision de ce Juge d'Instruction...

Nous notons tout de même que Le Procureur de la République a fait appel de la décision de ce magistrat de ne pas avoir retenu le chef d'accusation de tentative de meurtre sur personne dépositaire de l'autorité publique à l'encontre du mis en cause.

ALLIANCE POLICE NATIONALE s'indigne devant cette nouvelle décision judiciaire, qui une fois encore démontre le mépris des forces de l'ordre.